

# Le droit de vote des étrangers, une urgence pour la démocratie!

La Marche pour l'égalité et contre le racisme a 30 ans cette année. Celle que l'on a appelée la « Marche des Beurs » s'était achevée à Paris, le 3 décembre 1983, par un défilé de plus de soixante mille personnes. Conçue dans la banlieue lyonnaise et partant de Marseille, cette Marche portait deux revendications : une carte de séjour de dix ans et, déjà, le droit de vote pour les étrangers ! Le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers non communautaires aux élections locales, la LDH en a fait l'une de ses campagnes permanentes. L'une de ses grandes figures en fut Saïd Bouziri, qui participait alors au Collectif des droits civiques, premier regroupement visant à inciter les jeunes d'origine étrangère à s'inscrire sur les listes électorales. Il contribua à la préparation de cette fameuse Marche. Plus tard, il adhéra à la Ligue des droits de l'Homme, où il poursuivit ce combat pour l'égalité en étant

notamment l'un des principaux créateurs, en 2002, du collectif Votation citoyenne.

Si, en ouverture de ce dossier, nous rappelons l'état de la question du droit de vote des résidents étrangers en France, en Europe et dans le monde, c'est qu'il y a une actualité et une urgence politiques. Une actualité : après trente ans de débats, trente ans de promesses, nous sommes enfin, depuis mai 2012, dans la possibilité de gagner, de satisfaire une revendication portée de longue date par les forces démocratiques et républicaines. Ce serait sans doute la grande réforme de société de ce quinquennat. Une urgence : modifier la Constitution pour que tous les résidents étrangers puissent voter aux élections municipales de mars 2014 !

## La responsabilité de la gauche et du gouvernement

L'ouverture du droit de vote aux étrangers non communautaires figure dans les soixante engagements de la campagne de François Hollande. Engagement n° 50 : « J'accorderai le droit de vote aux élections locales aux étrangers résidant en France depuis cinq ans. » Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, dans son discours de politique générale du 3 juillet dernier, à l'Assemblée nationale, s'engage à modifier la Constitution en ce sens.

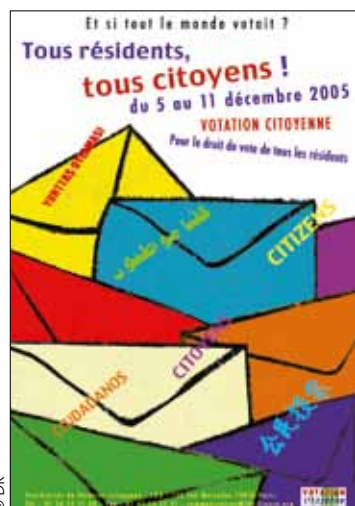
Dix mois après l'élection de François Hollande, la gauche au pouvoir, majoritaire à l'Assemblée nationale et au Sénat, semble tergiverser, vouloir



© DR

gagner du temps pour peut-être finalement ne rien faire.

A quelques notables exceptions près – Bertrand Delanoë a par exemple dit « dans cette entreprise difficile, [...] il nous est interdit de ne pas entreprendre » –, du côté des grandes voix de la gauche, le silence est assourdissant. Les cent dix associations, syndicats et partis politiques, regroupés au sein du collectif Droit de vote 2014, s'impatientent, s'inquiètent et réclament aujourd'hui, avec la LDH, SOS Racisme et le Mrap, la mise en œuvre de cette réforme pour les élections municipales de 2014. L'application de cette mesure historique, essentielle pour la démocratie, suppose une révision de la Constitution. Pour cela, il faut la faire voter par les trois cinquièmes du Parlement réuni en congrès, à Versailles (il manquerait trente-deux voix à la gauche), ou consulter les Français par référendum. C'est exactement



© DR

cette démarche – le congrès – que le gouvernement a d'ores et déjà décidé d'engager, sous la forme de quatre lois constitutionnelles (réforme du Conseil constitutionnel, réforme du Conseil supérieur de la magistrature, statut judiciaire du chef de l'Etat et inscription de la démocratie sociale dans la Constitution). Mais toujours rien sur le droit de vote ! A ce stade, pour ces quatre projets de loi, rien ne dit que le processus constitutionnel ira à son terme.

**Etendre le droit de vote, c'est bon pour la démocratie**  
Tenir compte de cette difficulté, se mobiliser pour gagner la bataille de l'opinion publique et convaincre les parlementaires hésitants, c'est vouloir la réussite de cette réforme. Accepter le débat sur l'extension du droit de vote, sur la citoyenneté de résidence, sur le « vivre ensemble » et sur la société pluriculturelle dans laquelle nous vivons, c'est, dans tous les cas, donner un signe fort, à tous les citoyens, pour l'égalité des droits. Ce n'est pas au moment où la droite hausse

le ton et engrange les fruits vénéreux de nombreuses années de xénophobie d'Etat qu'il faut baisser les bras, et abandonner le combat au seul constat qu'il manque des voix pour aller au bout de la révision constitutionnelle.

A droite, mais aussi quelquefois à gauche, on dit que cette extension du droit de vote diviserait les Français. Cet étrange argument questionne sur la fonction d'une démocratie qui n'interrogerait pas ses mandants lorsqu'un risque de désaccord existe. On peut alors penser qu'il s'agit de masquer que les Français y ont longtemps été majoritairement favorables. Le seul vrai risque ne serait-il pas que la privation du droit de représentation politique accentue la réalité des fractures dans la société ? Et la seule certitude, que ce sont les calculs d'opportunité et les attermoissements du gouvernement qui démobilisent l'opinion ? Le texte à voter, nous le connaissons. Il a déjà été adopté, dans le cadre d'une proposition de loi d'origine parlementaire, par l'Assemblée nationale, en mai 2000, et par le Sénat, récemment passé à gauche, le 8 décembre 2011 : « Art 72-5 de la Constitution – Le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales est accordé aux étrangers non ressortissants de l'Union européenne résidant en France. Ils ne peuvent exercer les fonctions de maire ou d'adjoint, ni participer à la désignation des électeurs sénatoriaux et à l'élection des sénateurs. Une



loi organique détermine les conditions d'application du présent article.» A l'instar des dispositions concernant les citoyens des vingt-six autres pays de l'Union européenne qui résident en France... Cette revendication du droit de vote des étrangers aux élections locales, affirmée depuis plus de trente ans, a fait l'objet, ces dix dernières années, d'un véritable travail d'éducation populaire dont, par exemple, l'organisation de votations citoyennes dans les villes et les quartiers. On le verra dans ce dossier, les arguments mobilisés par les adversaires d'un approfondissement de la démocratie ne résistent pas à une argumentation raisonnée. Alors, de quoi pourrions-nous avoir peur, nous qui voulons plus de démocratie ?

**Vincent Reberiou,**  
vice-président de la LDH  
et co-animateur du collectif  
Droit de vote 2014



## AU SOMMAIRE

- **L'Europe, terre du droit de vote ?**  
*Catherine Wihtol de Wenden* **34**
- **Genèse d'un combat**  
*Henri Leclerc* **35**
- **Le débat constitutionnel en France**  
*Jean-Pierre Dubois* **38**
- **Tendance(s) mondiale(s)**  
*Hervé Andres* **42**
- **La Lettre de la citoyenneté, ou ce qui se dit et se fait**  
*Bernard Delemotte* **45**
- **Pour une citoyenneté européenne de résidence**  
*Pierre Barge* **48**
- **L'urgence d'un travail intellectuel et militant**  
*Frédéric Tiberghien* **50**
- **L'expérience néo-zélandaise**  
*Fiona Barker* **54**